Docusign Envelope ID: 5AFBAFF9-365F-859D-811E-9D9B47F2A4B3

AB VTC
Société à responsabilité limitée unipersonnelle
au capital de 100 euros
Siège social : LA CARTIERE
44470 THOUARE SUR LOIRE
982 409 518 RCS NANTES

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 01JUIN 2026

L'an Deux mil vingt-six,
Le 1er juin,
A 10 heures 30,

Monsieur Alexis BOURGAULT,
demeurant LA CARTIERE 44470 THOUARE SUR LOIRE,

Propriétaire de la totalité des 100 parts sociales de 1 euros composant le capital social de la Société AB VTC,

Associé Unique et seul gérant de ladite Société,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Modification de la dénomination sociale,
- Modification de l'objet social,
- Modification corrélative des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associé Unique décide d'adopter comme nouvelle dénomination sociale, à compter de ce jour, "AB EVENTS", et, en conséquence, de modifier l'article 3 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 3 - DÉNOMINATION

"La dénomination de la Société est : AB EVENTS."

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé Unique décide d'étendre l'objet social aux activités d' Animations , prestations techniques pour l'événementiel, agent de Protection physique des personnes et de prestations de services aux entreprises et aux particuliers, notamment dans le domaine de l'accompagnement et de l'assistance, et, en conséquence, de modifier l'article 2 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 2 - OBJET

La Société a pour objet :

"- -L'exploitation, directe ou indirecte, d'une activité de véhicule de tourisme avec chauffeur (VTC) ;
- service de chauffeur privé, mise à disposition personnalisée de véhicules ;
- Animations , prestations techniques pour l'événementiel,

Docusign Envelope ID: 5AFBAFF9-365F-859D-811E-9D9B47F2A4B3

- La fourniture de services de conciergerie, incluant notamment la gestion des clés, l’accueil des locataires, l’organisation de services à la personne (hors services réglementés), la gestion de locations de courte durée, la coordination de prestataires, et l’assistance logistique aux propriétaires ;
- l’activité d’agent de protection physique des personnes
- prestations de services aux entreprises et aux particuliers, notamment dans le domaine de l’accompagnement et de l’assistance, à l’exclusion de toute activité réglementée
- La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition,
- l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.,"

Le reste de l'article demeure inchangé.

TROISIÈME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'Associé Unique
Alexis BOURGAULT

Signé par :
44837BDFB6AC4CA...